

Clients du Programme de réinstallation et d'établissement en 2022-2023 – Faits en bref

Le Programme d'établissement d'IRCC permet aux résidents permanents (RPs), y compris les réfugiés et les personnes protégées, de contribuer à répondre aux besoins du Canada en matière de développement économique, social et culturel. Le Programme d'établissement offre des services d'évaluation des besoins et des atouts et aiguillage, d'information et d'orientation, d'évaluation et de formation linguistique, des services liés à l'emploi et de réseautage.

Le Programme de réinstallation (PAR) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) offre des services essentiels immédiats et un soutien financier aux réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) à leur arrivée au Canada. Les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte (RDBV M) sont admissibles à des services limités dans le cadre du PAR aux points d'entrée.

Clients uniques

En 2022-2023, 611 709ⁱ clients ont accédé à au moins un service d'établissement ou de réinstallation, ce qui représente le plus grand nombre de clients depuis la mise en œuvre de l'IEDEC (en 2013-2014) et une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation de cette année peut être attribuée à la levée des restrictions liées à la COVID-19 et à l'afflux récent d'arrivées dans le cadre des mesures de l'AVUCUⁱⁱ.

Type de service	2021-2022 #	2022-2023 #	Écart par rapport à l'année précédente (en %)
Évaluation des besoins et des atouts et aiguillage	201 096	295 269	47 %
Services d'information et d'orientation	351 804	504 129	43 %
Services liés à l'emploi	45 362	68 825	52 %
Évaluation des compétences linguistiques	49 582	104 431	111 %
Formation linguistique	76 476	100 325	31 %
Connexions communautaires	71 832	103 680	44 %
Services de soutien	92 450	151 157	64 %
Amélioration de la prestation des services	610	858	41 %
Programme de réinstallation	17 976	42 166	135 %
Total général ⁱⁱⁱ	430 687	611 709	42 %

Soutien à l'établissement pour les Ukrainiens

78 659 résidents temporaires (RT) ont accédé à un service d'établissement. Ces clients RT peuvent recevoir des services en raison des mesures de l'AVUCUⁱⁱ mises en place par le Ministère en 2022-2023.

Comme ces clients ont le statut de RT, ils entrent dans la catégorie « Autre » dans la ventilation des catégories d'immigration pour les services du programme.

Programme de réinstallation et d'établissement en 2022-2023...

Catégorie d'immigration :

- 32 % Réfugiés
- 31 % Immigrants économiques
- 58 % Conjoints et personnes à charge
- 42 % Demandeurs principaux
- 18 % Famille parrainée
- 19 % Toutes les autres catégories

Sexe :

55 % Femmes 43 % Hommes

Âge au moment de l'obtention du service :

79 % 18 ans et plus
20 % Moins de 18 ans

Connaissance des langues officielles^{iv} :

- 52 % Anglais
- 2 % Français
- 3 % Les deux
- 29 % Aucune
- 13 % Non précisé

Pays de naissance (les cinq principaux) :

- 12 % Ukraine
- 11 % Inde
- 10 % Chine
- 6 % Syrie
- 6 % Afghanistan

Langue dans laquelle les services ont été offerts^v :

- 74 % Anglais
- 10 % Arabe
- 8 % Ukrainien
- 6 % Mandarin
- 5 % Dari
- 5 % Français

Clients uniques par composante de programme^{vi}



Programme de réinstallation

42 166 clients, dont :

- 48 % Femmes, 52 % Hommes
- 55 % Réfugiés pris en charge par le gouvernement
- 41 % Réfugiés parrainés par le secteur privé
- 3 % Autre



Programme de réinstallation et d'établissement à l'échelle du Canada, 2022-2023

CANADA

ALLOCATIONS DE FONDS ^{viii}	839,2 M \$	Fonds affectés aux investissements dans les provinces et les territoires ^{vii}
	20 M \$	Fonds national
	28 M \$	Fonds pour les services avant l'arrivée
	36,3 M \$	Fonds d'amélioration de la prestation des services
	93,5 M \$	Autres initiatives et programmes pilotes d'établissement
	585,5 M \$	Financement du Programme d'aide à la réinstallation, y compris soutien du revenu
#	578	Fournisseurs de services d'établissement (directs, indirects et subventions)
	40	Fournisseurs de services de réinstallation directs
	469 257	Admissions de résidents permanents (RP)
	611 709	Clients uniques

OUEST

COLOMBIE-BRITANNIQUE

81 Fournisseurs de services d'établissement directs
4 FS PAR
64 984 Admissions de RP
110 604 Clients

Alberta

57 Fournisseurs de services d'établissement directs
6 FS PAR
53 977 Admissions de RP
85 862 Clients

Manitoba

45 Fournisseurs de services d'établissement directs
3 FS PAR
25 362 Admissions de RP
36 847 Clients

Saskatchewan

25 Fournisseurs de services d'établissement directs
4 FS PAR
24 904 Admissions de RP
26 001 Clients

Yukon

2 Fournisseurs de services d'établissement directs
628 Admissions de RP
439 Clients

Territoires du Nord-Ouest

4 Fournisseurs de services d'établissement directs
279 Admissions de RP
228 Clients

Nunavut

1 Fournisseurs de services d'établissement directs
43 Admissions de RP
49 Clients

ONTARIO

217 Fournisseurs de services d'établissement directs
13 FS PAR
195 148 Admissions de RP
327 732 Clients

QUÉBEC ^{ix}

Subvention au Québec :
726,73 M \$
71 148 Admissions de RP

FONDS NATIONAL ^x

10 Fournisseurs de services d'établissement directs
4 776 Clients

EST

Nouveau-Brunswick

19 Fournisseurs de services d'établissement directs
5 FS PAR
11 221 Admissions de RP
12 442 Clients

Nouvelle-Écosse

11 Fournisseurs de services d'établissement directs
1 FS PAR
13 342 Admissions de RP
12 835 Clients

Île-du-Prince-Édouard

6 Fournisseurs de services d'établissement directs
1 FS PAR
3 290 Admissions de RP
4 817 Clients

Terre-Neuve-et-Labrador

7 Fournisseurs de services d'établissement directs
1 FS PAR
4 916 Admissions de RP
3 725 Clients



À L'EXTÉRIEUR DU CANADA (AVANT L'ARRIVÉE)

16 Fournisseurs de services d'établissement directs
55 019 Clients

Le saviez-vous

La Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration a lancé un nouveau site Web sur le programme d'établissement et de réinstallation d'IRCC. Vous y trouverez des ressources qui vous aideront à comprendre comment les programmes d'établissement et de réinstallation sont offerts, ainsi que nos plus récents rapports et recherches. Jetez-y un coup d'œil!



Mises en garde au sujet des données :

Sources des données : Cubes de données d'IRCC sur les services d'établissement et les résidents permanents, 30 juin 2023. Les données correspondent aux rapports produits par les fournisseurs de services au moment de la compilation. Comme les données sont saisies par les fournisseurs de services, les rapports pour une même période et produits à différents moments peuvent contenir des données quelque peu différentes. IRCC examine activement la qualité et l'intégrité des données. Les données sur les résidents permanents sont préliminaires et sujettes à changements.

Préparé par la Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration

i. Comprendent les services avant l'arrivée et les services d'établissement au Canada, les services du PAR, l'amélioration de la prestation des services et les programmes pilotes.
ii. Autorisation de voyage d'urgence Canada Ukraine (AVUCU). Dans le cadre des mesures de l'AVUCU, certains résidents temporaires étaient admissibles aux services d'établissement (3,7 Clients admissibles : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/modalites-programmes/etablissement.html>)
iii. Étant donné qu'un client peut recevoir plusieurs services, il est possible que la somme des clients par type de service reçu soit supérieure au nombre total de clients uniques. Le nombre total de clients uniques inclut chaque client une seule fois, quel que soit le nombre de services qu'il a reçus.
iv. Auto-déclaration.

v. Liste non exhaustive.
vi. Il est possible que la somme des pourcentages n'équivaille pas à 100 %. La catégorie « Autre » comprend la catégorie humanitaire, la résidence temporaire (clients de l'AVUCU) et les personnes dont la catégorie n'est pas précisée (pas des résidents permanents), tandis que la catégorie « Réfugiés » comprend les réfugiés réinstallés et les personnes protégées.
vii. Les affectations de fonds sont calculées par province/territoire et transférées aux bureaux régionaux d'IRCC afin qu'ils établissent et gèrent des ententes de contribution dans le cadre du Programme d'établissement dans leur territoire respectif. Les fonds ne sont pas versés directement aux gouvernements provinciaux et territoriaux.
viii. Le chiffre fourni pour les fonds affectés est préliminaire; il est possible que les dépenses réelles diffèrent.
ix. L'Accord Canada-Québec prévoit le versement d'une subvention annuelle au gouvernement du Québec pour couvrir les frais liés aux services d'établissement, à la réinstallation des réfugiés et à l'administration.
x. Exclut les Fournisseurs de services d'établissement avant l'arrivée